NATIONS UNIES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

UN/SA COLLECTION
APR 22 1988
UN LIBRARY

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

2209e SÉANCE : 10 AVRIL 1980

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2209) 1

Adoption de l'ordre du jour 1

Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 8 avril 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13878) 1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2209e SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 10 avril 1980, à 16 h 30.

Président : M. Porfirio MUÑOZ LEDO (Mexique).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Jamaïque, Mexique, Niger, Norvège, Philippines, Portugal, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2209)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud : Lettre, en date du 8 avril 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13878).

La séance est ouverte à 17 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud : Lettre, en date du 8 avril 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13878)

1. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola, de Cuba, du Libéria, de Maurice, du Nigéria et de la Yougoslavie des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Conformément à la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à prendre part à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola), M. Roa-Kourí (Cuba), M. Tubman (Libéria), M. Ramphul (Maurice), M. Clark (Nigéria) et M. Komatina (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Le Conseil se réunit aujourd'hui à la suite d'une demande présentée par le représentant de la Zambie, qui figure dans une lettre en date du 8 avril adressée au Président du Conseil et qui fait l'objet du document S/13878.

3. Le premier orateur M. Reuben C. Kamanga, membre du Comité central du parti unifié de l'indépendance nationale de la République de Zambie et président du Comité politique et juridique du Comité central. Je lui souhaite la bienvenue ainsi qu'à sa délégation et je l'invite à faire sa déclaration.

4. M. KAMANGA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous remercie et, par votre intermédiaire, je remercie les membres du Conseil de l'accueil qui m'a été réservé ainsi qu'à ma délégation. Je connais vos qualités éminentes de diplomate ainsi que le sérieux avec lequel vous assurez vos responsabilités au Conseil. Ma délégation est satisfaite de voir que la plainte qu'elle a formulée à propos de l'agression que le régime raciste d'Afrique du Sud continue de commettre contre la Zambie est examinée par le Conseil sous votre présidence. En fait, nous vous exprimons ainsi qu'à tous les membres du Conseil toute notre reconnaissance pour avoir promptement accédé à notre demande de convocation de cette réunion.

5. Le mois d'avril 1980 présente une grande importance pour notre région d'Afrique australe. Après de nombreuses années marquées par d'immenses sacrifices et une lutte armée héroïque, le peuple du Zimbabwe a enfin obtenu les droits inaliénables dont il avait été pendant longtemps privé et accédera dans quelques jours à une indépendance juridique véritable. En Zambie et dans toute l'Afrique, nous nous réjouissons avec le peuple du Zimbabwe de cet événement mémorable. L'Organisation des Nations Unies, qui a toujours appuyé de façon inébranlable la lutte menée par le peuple du Zimbabwe pour l'exercice de ses droits inaliénables, ne peut qu'applaudir aussi la libération de ce pays.

6. Nous nous présentons au Conseil pour déposer une plainte au sujet de l'agression continue et croissante que perpètre l'Afrique du Sud contre la Zambie. Notre plainte, qui intervient au moment où nous célébrons l'indépendance du Zimbabwe, rappelle tristement mais fort à propos à la communauté internationale, et en particulier au Conseil, que le processus

de libération en Afrique australe n'est pas encore terminé. Le peuple namibien se voit encore refuser son indépendance bien qu'il ait tout fait, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, pour faciliter et obtenir le retrait de l'Afrique du Sud de son pays, qui est toujours illégalement occupé. La vaste majorité de la population de l'Afrique du Sud continue à languir sous le régime avilissant, raciste, oppressif et répugnant de l'*apartheid*.

7. Sans aucun doute, les membres du Conseil connaissent la position unique occupée par la Zambie pendant toutes les années de tourmente de la lutte pour la libération de l'Afrique australe. Pas moins de quatre guerres de libération ont été menées dans des pays avec lesquels la Zambie a des frontières communes. Fidèles à nos principes, nous avons appuyé sans relâche les luttes légitimes menées par nos voisins du Mozambique, de l'Angola, du Zimbabwe et de la Namibie pour la liberté et l'indépendance, et ce en dépit d'agressions ennemies.

8. La libération du Mozambique et de l'Angola a conduit à l'instauration de la paix et de relations de bon voisinage entre la Zambie et ces pays. Cela sera le cas également avec le Zimbabwe car l'agression de ce côté-là relève du passé. Nous nous réjouissons donc d'avance de l'indépendance de la Namibie, dont nous avons toujours résolument défendu la cause, car c'est un événement qui fera régner la paix sur toutes nos frontières.

9. Le mouvement de libération de l'Afrique australe dans son ensemble est une force historique inévitable et irréversible. Cependant, rien ne prouve encore que le régime de Pretoria tirera la leçon qui s'impose des heureux événements survenus au Zimbabwe et adoptera une attitude réaliste à l'égard de la Namibie et de l'Afrique du Sud elle-même. Il semble que ce régime se leurre encore et qu'il croie que le *statu quo* maintenu en Namibie et en Afrique du Sud résistera à la marée de la libération qui s'étend au continent africain tout entier. Les actes d'agression répétés et de plus en plus graves commis par l'Afrique du Sud contre la Zambie et l'Angola constituent une vaine tentative pour maintenir le *statu quo* — le gouvernement de la minorité blanche raciste en Afrique australe, qui certainement est appelé à disparaître. En dernière analyse, comme la Zambie l'a souligné à maintes reprises, ce sont l'odieux système d'*apartheid* et la domination de la minorité blanche en Afrique australe qui constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

10. La Zambie a été une victime constante de l'agression sud-africaine lancée à partir de la Namibie et, jusqu'à tout récemment, à partir de la Rhodésie du Sud. Cela a été le cas en novembre dernier, lorsque le Conseil a adopté la résolution 455 (1979), dans laquelle il a condamné le régime illégal qui dominait alors la Rhodésie du Sud ainsi que l'Afrique du Sud pour les actes d'agression perpétrés contre la Zambie. A la suite de l'accession du Zimbabwe à l'indépendance, l'Afrique du Sud a renforcé sa présence militaire en Namibie et a concentré tous ses actes d'agression contre la Zambie et l'Angola, utilisant le Territoire, qu'elle occupe illégalement, comme rampe de lancement. L'Afrique du Sud maintient à l'heure actuelle d'énormes bases militaires en Namibie en vue de réprimer le peuple de Namibie et de commettre des actes d'agression contre la Zambie et l'Angola.

11. Les documents du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies en général ne manquent pas de détails concernant les actes précis d'agression commis par l'Afrique du Sud contre mon pays et qui durent depuis des années. Je rappellerai en particulier le document S/13539, dans lequel figure une lettre en date du 13 septembre 1979 adressée au Secrétaire général par notre représentant permanent et qui portait à son attention et à celle de la communauté internationale une liste des actes d'agression commis par l'Afrique du Sud contre la Zambie pendant la période allant de janvier à septembre 1979.

12. Je n'abuserai pas de la patience des membres du Conseil en récitant la liste des actes d'agression qui a déjà été communiquée. Qu'il me suffise de dire que les actes d'agression commis par l'Afrique du Sud contre mon pays se sont poursuivis sans relâche et reflètent de la part de leurs auteurs un recours constant à la brutalité — intimidation, harcèlement, torture et destruction gratuite de vies humaines et de biens. Les Zambiens de la province occidentale du pays, qui sont les cibles et les victimes des tactiques de terreur employées par l'Afrique du Sud, vivent dans la tension et dans la crainte.

13. Il est urgent que le Conseil agisse effectivement et efficacement. La présence de troupes sud-africaines sur le sol de la Zambie et les tactiques de terreur auxquelles elles recourent ont bouleversé la vie normale de la région. Les programmes de développement économique et social de la région en sont au point mort en raison des conditions défavorables qui règnent, notamment de celles créées par les mines terrestres. La fourniture de biens essentiels tels que les aliments et les médicaments, nécessaires à la région, a été affectée défavorablement. Il est donc impératif que la situation redevienne rapidement normale dans la région, car notre population aspire à la paix, une paix à laquelle elle a droit.

14. A ce stade, je tiens à informer le Conseil d'actes d'agression précis commis par l'Afrique du Sud contre la Zambie depuis janvier 1980.

15. Entre les 12 et 14 janvier des troupes sud-africaines sont entrées en Zambie à partir de la Namibie dans le district de Sesheke, province occidentale, et ont ouvert le feu sur des travailleurs zambiens aux scieries de Mulubesi. Pendant la même période, des avions militaires sud-africains ont violé l'espace aérien de la Zambie dans le district de Sesheke. Le

21 janvier, des troupes sud-africaines sont entrées en Zambie à partir de la Namibie entre la rivière Kasanga et Mabumbu, dans le district de Sesheke.

16. Le 6 février, les incidents suivants se sont produits : des troupes sud-africaines, au nombre de 50, ont établi un camp entre les villages de Sitwala et Kandala dans le district de Sesheke, harcelant des voyageurs; des troupes sud-africaines ont édifié une barricade sur la route entre le poste de police de Katima Mulilo et Likanda, dans le district de Sesheke, et ont saisi une land rover et un camion; des troupes sud-africaines ont perquisitionné la maison de M. Sikota Wina dans la région de Mwandi, district de Sesheke, et se sont ensuite enfuies en hélicoptère; des avions militaires sud-africains ont violé l'espace aérien de la Zambie dans le district de Sesheke. Le 9 février, des avions militaires sud-africains ont bombardé le village de Mukinga dans le district de Sesheke, tuant deux Zambiens et en blessant quatre autres. Au cours du même incident, cinq camions appartenant à des hommes d'affaires zambiens ont été détruits. Le 11 février, des avions militaires sud-africains ont bombardé la maison d'un ressortissant zambien, M. Samuel Chingila, dans le district de Sesheke; quatre personnes ont été blessées. Le 12 février, des troupes sud-africaines ont établi un camp à 20 kilomètres à l'ouest de Katima Mulilo, sur le sol zambien. Le 18 février, des troupes sud-africaines ont établi un camp à Ngambwe et un autre à l'est de Sesheke Boma, dans le district de Sesheke.

17. Le 5 mars, des troupes sud-africaines sont entrées en Zambie dans le district de Sesheke à l'aide de trois hélicoptères qui étaient escortés par deux avions à réaction. Le 22 mars, à 18 heures, des troupes sud-africaines ont bombardé le ponton de Kalongola et saisi trois civils sur une route dans le district de Senanga, également dans la province occidentale de Zambie. Le 24 mars, des troupes sud-africaines ont détruit un pont sur une route à Nasilele. Le 25 mars, des troupes sud-africaines ont détruit et fait couler le ponton de Kalongola. Le même jour, des troupes sud-africaines ont enlevé quatre Zambiens au centre de reconstruction rural de Kaanja, également dans le district de Senanga; elles ont aussi saisi des biens appartenant à des Zambiens au centre de reconstruction rural. Au cours d'un incident distinct, le même jour, les Sud-Africains ont détruit le pont de Kaunga-Lueti, dans le même district. Le 26 mars, quatre maisons situées dans le village de Likamba, dans le district de Sesheke, ont été brûlées par des troupes sud-africaines; au cours de cet incident, un garçon a été tué et cinq autres ont été blessés. Le 27 mars, un Zambien, M. Shalengi Lizilo, le chef Mulangu, du village de Namunde, dans le district de Senanga, a été tué par des troupes sud-africaines. Le 28 mars, le village de Kalenge, dans le district de Sesheke, a été brûlé par des villageois sur l'ordre des troupes sud-africaines; au cours de cet incident, un homme et un garçon ont été tués par les troupes sud-africaines.

18. Voilà une liste de certains des actes d'agression les plus récents commis par l'Afrique du Sud contre la Zambie, actes qui, naturellement, ont motivé notre demande de convocation de la présente réunion. Qu'il me soit permis de souligner que, outre les incidents précis susmentionnés, les avions militaires sud-africains violent quotidiennement l'espace aérien zambien dans la province occidentale du pays. A ce jour, des centaines de soldats sud-africains se trouvent encore sur le sol zambien, en complète violation de notre intégrité territoriale. Nous exigeons leur retrait immédiat.

19. Mon gouvernement a, dans le passé, fait preuve du maximum de modération face aux violations répétées et non provoquées de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Zambie par l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud subit la pression du peuple namibien, sous la direction de son mouvement de libération national, la South West Africa People's Organization (SWAPO), appuyé par la quasi-totalité de la communauté internationale, pour qu'elle mette fin à son occupation illégale du Territoire de Namibie. Dans le contexte de cette pression et de la détermination obstinée de l'Afrique du Sud de maintenir sa domination sur la Namibie, la stratégie sud-africaine semblerait viser à provoquer un conflit international par des actes d'agression contre la Zambie et l'Angola. De cette façon, elle espère masquer son occupation illégale de la Namibie et gagner du temps pour sa politique d'*apartheid* en s'attirant la sympathie et l'appui de certains pays occidentaux qui s'associent à elle pour exploiter et piller les richesses minérales et autres ressources de la région.

20. La Zambie n'a pas de frontière commune avec l'Afrique du Sud. Nous partageons une frontière avec la Namibie. Nous n'avons aucun problème avec le peuple namibien, dont nous comprenons et appuyons pleinement les aspirations à la liberté et à l'indépendance. Le peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, mène une lutte héroïque pour la liberté et l'indépendance à partir de la Namibie même, et non pas à partir de la Zambie. Les actes d'agression sud-africains commis contre nous sont totalement injustifiés parce que la guerre pour l'indépendance de la Namibie est menée et continuera d'être menée à partir de la Namibie même. Le peuple namibien, comme le peuple du Zimbabwe, remportera finalement la victoire.

21. Je n'ai pas besoin de souligner ici l'intérêt que la Zambie porte aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour résoudre le problème de Namibie. Nous avons coopéré sans réserve, avec les autres Etats de première ligne et la SWAPO, à la recherche d'une solution sur la base des résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité. Tous les rapports du Secrétaire général sur cette question, notamment le plus récent [*S/13862 du 31 mars 1980*], témoignent de ce fait. En poursuivant les objectifs de liberté et d'indépendance de la Namibie, nous avons été pragmatiques.

22. Pourtant, l'occupation illégale de la Namibie persiste. L'Afrique du Sud continue d'atermoyer et de tergiverser. L'Afrique du Sud continue également de consolider sa domination sur la Namibie en cherchant à imposer un prétendu règlement interne au peuple namibien. Les cinq pays occidentaux qui avaient pris l'initiative de la proposition de règlement ne se sont montrés nullement désireux d'exercer une pression sur l'Afrique du Sud d'une façon efficace pour qu'elle coopère à l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant l'indépendance de la Namibie. Il est aussi dans la nature des cinq pays occidentaux d'avoir une réaction ambivalente à l'égard des actes d'agression commis par l'Afrique du Sud contre des Etats africains indépendants. Nous savons que, s'ils avaient la volonté politique nécessaire, ils pourraient persuader l'Afrique du Sud de coopérer à la solution du problème namibien et de mettre fin à ses actes d'agression contre nous.

23. Notre population ne peut pas continuer à être soumise à l'intimidation, au harcèlement, à la torture et aux assassinats perpétrés de sang-froid par les troupes sud-africaines, qui ont toujours le doigt sur la détente. Nous nous sommes adressés au Conseil, comme dans le passé, parce que nous sommes une nation éprise de paix. Nous continuons de souscrire aux idées qui ont inspiré les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Nous savons que la majorité des membres du Conseil, et en fait des Etats Membres, reconnaissent, comme nous, la menace que la politique et les pratiques de l'Afrique du Sud créent pour la paix et la sécurité internationales.

24. Au nom de ma délégation, j'invite donc le Conseil à adopter sans délai la politique suivante à l'encontre de l'Afrique du Sud raciste : premièrement, condamner énergiquement le régime raciste d'Afrique du Sud qui continue d'intensifier ses actes d'agression non provoqués contre la République de Zambie, ce qui constitue une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Zambie; deuxièmement, exiger que l'Afrique du Sud retire immédiatement toutes ses forces militaires du territoire de la République de Zambie, mette fin à toutes ses violations de l'espace aérien zambien et respecte dorénavant scrupuleusement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Zambie; troisièmement, avertir solennellement l'Afrique du Sud qu'au cas où elle commettrait de nouveaux actes d'agression contre la République de Zambie le Conseil se réunira pour prendre à son encontre des mesures coercitives au titre du Chapitre VII de la Charte.

25. A notre avis, ce sont là les mesures minima que le Conseil se doit de prendre étant donné la gravité de la situation provoquée par l'Afrique du Sud. Que nul au Conseil ne mette en doute la menace que le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

26. Pour conclure, je me contenterai de répéter que la cause primordiale des problèmes de l'Afrique australe est l'existence d'une domination minoritaire blanche qui se maintient grâce au système abominable de l'*apartheid*. L'Organisation des Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, doit s'engager de nouveau à éliminer l'*apartheid* et la domination minoritaire blanche en Afrique australe.

27. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : L'orateur suivant est le représentant de Maurice, qui désire faire une déclaration en tant que président du Groupe des Etats africains à l'Organisation des Nations Unies pour le mois d'avril. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

28. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que par votre intermédiaire les autres membres du Conseil, de me donner cette occasion de parler aujourd'hui au nom du Groupe africain. Je voudrais aussi vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. En tant que président en exercice du Groupe africain et en mon nom personnel, je vous donne l'assurance de mon entière coopération.

29. Je félicite également mon cousin des Caraïbes, l'ambassadeur Mills, qui a présidé le Conseil avec tant de compétence pendant le mois de mars.

30. L'an dernier, le Conseil a plus d'une fois examiné la question des agressions commises par les régimes minoritaires blancs d'Afrique australe contre des Etats voisins, et notamment contre la Zambie. La Zambie a été victime d'actes d'agression gratuits perpétrés récemment encore par le régime illégal de Rhodésie du Sud. Chaque fois que le Conseil a examiné la situation, il a constaté qu'il y avait collusion entre l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Sud lors de telles actions. Grâce à l'émergence d'un Zimbabwe libre et indépendant, le gouvernement illégal a été éliminé.

31. De la déclaration que vient de faire mon grand ami et frère africain, M. Kamanga, il semble que, malgré l'heureux changement survenu dans la situation en Afrique australe, les agressions contre la Zambie continuent de plus belle. Son espace aérien et son intégrité territoriale ont été violés à maintes reprises; des troupes sud-africaines ont pénétré en Zambie à partir de la Namibie, ont enlevé plusieurs personnes et installé des camps en sol zambien, mais ont été forcées par la suite de se retirer; des chasseurs sud-africains ont bombardé des villages zambiens, tuant des civils et détruisant des biens publics et privés. Il est clair que les actes des autorités sud-africaines visent à détruire l'infrastructure économique de la Zambie. Nous ne pouvons trouver aucune autre explication à la destruction de ponts et autres voies de communication qui sont essentiels pour l'approvisionnement de la Zambie, notamment son approvisionnement en denrées alimentaires.

32. En novembre dernier, lorsque le Conseil a examiné la situation créée par les actes réitérés d'agression commis contre la Zambie par les forces rebelles de Rhodésie du Sud, il a souligné et condamné la complicité de l'Afrique du Sud. D'après des nouvelles qui nout ont été confirmées, à savoir que des unités de l'armée sud-africaines ont été stationnées en Rhodésie du Sud, il semble que l'Afrique du Sud aurait participé plus largement à ces actes d'agression que nous ne l'avions tous cru. Quoi qu'il en soit, la responsabilité du Gouvernement sud-africain ne fait aucun doute dans la situation qui prévaut actuellement en Zambie et que le Conseil a décidé d'examiner. Cette situation ne saurait être examinée indépendamment de l'évolution de la situation dans l'ensemble de l'Afrique australe. D'après la déclaration du représentant de la Zambie, nous savons que les troupes sud-africaines, qui sont responsables des tueries et des destructions que nous déplorons aujourd'hui, ont pénétré en Zambie à partir de la Namibie. Dans sa résolution 455 (1979) de novembre dernier, le Conseil a souligné que l'existence du régime minoritaire en Rhodésie du Sud constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales. Maintenant que ce régime a été éliminé et que la paix est revenue au Zimbabwe, le Conseil devrait porter son attention sur d'autres causes sous-jacentes de l'instabilité en Afrique australe, notamment la présence illégale de l'Afrique du Sud en Namibie et la politique des autorités sud-africaines.

33. Dernièrement, l'Afrique du Sud a redoublé d'efforts pour désorganiser la SWAPO en Namibie. De nombreux dirigeants et sympathisants de la SWAPO ont été arrêtés et mis en prison dans tout le Territoire. De larges zones de contrôle en Namibie septentrionale ont été déclarées "zones de sécurité", et nous avons appris que beaucoup de troupes sud-africaines avaient été expédiées dans de nombreuses régions, notamment en Ovamboland.

34. Nous regrettons que, tandis que l'on discute la mise en œuvre du règlement proposé par le Conseil de sécurité pour la Namibie, l'Afrique du Sud estime devoir renforcer sa présence militaire dans le Territoire international qu'elle occupe illégalement et, de plus, porter ses activités militaires jusque dans les pays voisins. Rappelons-nous que la SWAPO a accepté non seulement la proposition de règlement mais également l'idée d'une zone démilitarisée et qu'elle est prête à coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies. Mais tant qu'un accord final n'aura pas été conclu et tant que le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition ne pourra se rendre dans le Territoire, la SWAPO n'aura d'autre choix que de poursuivre la lutte armée, et, dans ces conditions, les Etats de première ligne ont le devoir de continuer à l'aider dans la lutte de libération.

35. Toute tentative de l'Afrique du Sud pour contraindre la Zambie ou tout autre Etat de première ligne de cesser d'accorder son appui à la SWAPO doit être condamnée. L'Organisation des Nations Unies a proclamé la légitimité de la lutte de libération en Afrique australe. La Zambie et les autres Etats de première ligne se sont engagés à appuyer les mouvements de libération. L'Organisation des Nations Unies ne saurait tolérer que des actes de représailles soient exercés contre ces Etats en raison de ce soutien.

36. Pour sa part, le Groupe africain réaffirme sa solidarité avec la Zambie. Il adresse un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne de toute urgence les mesures voulues afin de mettre fin à l'agression continue de l'Afrique du Sud contre le courageux peuple zambien. Le Conseil de sécurité doit exiger de l'Afrique du Sud qu'elle respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Zambie. Les actes d'agression de l'Afrique du Sud contre la Zambie menacent la paix et la sécurité en Afrique australe. Il incombe au Conseil de prendre toutes les mesures voulues pour empêcher toute nouvelle détérioration de la situation.

37. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : L'orateur suivant est le représentant du Libéria, qui souhaite prendre la parole en sa qualité de représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

38. M. TUBMAN (Libéria) [*interprétation de l'anglais*] : C'est toujours un honneur que de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Alors que je le fais aujourd'hui en ma qualité de représentant du Président en exercice de l'OUA, mon premier devoir est de vous remercier, Monsieur le Président, et de remercier les autres membres du Conseil d'avoir manifesté une fois de plus le même intérêt dans les affaires africaines que celui qu'a toujours manifesté le Conseil chaque fois que des Etats membres de l'OUA ont été victimes d'une agression.

39. Les remerciements que je viens de formuler ne sont pas une simple formalité. Nous savons parfaitement au sein de l'OUA que, du fait que les Etats africains sont constamment contraints de porter plainte devant le Conseil en raison de l'agression sud-africaine, on risque de voir les gens se lasser d'entendre nos plaintes et traiter des dernières avec légèreté, voire avec une certaine indifférence. Nous nous rendons compte de ce danger; en fait, nous pensons que c'est précisément le genre de situation dans laquelle le Gouvernement sud-africain cherche à placer les Etats africains. L'Afrique du Sud voudrait que les gouvernements africains se rendent ridicules, soient considérés comme gênants, et que l'on dise qu'ils exagèrent et n'hésitent pas à se présenter devant le Conseil pour une peccadille. Mais cet objectif de la stratégie de l'Afrique du Sud, que ce soit ici au Conseil ou ailleurs à l'Organisation des Nations Unies, n'a jamais été atteint grâce à la profonde compréhension et à la sympathie que la communauté internationale a toujours manifestées à l'égard des problèmes africains et dont

l'OUA est reconnaissante. Cela étant, les Etats africains ne doivent jamais oublier que l'on court le risque de voir les gens se lasser d'entendre nos plaintes et se tourner non pas contre l'agresseur mais contre les victimes de l'agression. Voilà pourquoi, bien que nous soyons toujours honorés de paraître devant le Conseil, nous aurions souhaité que notre présence ici aujourd'hui ne fût pas nécessaire.

40. Nous ressentons un certain malaise en nous portant devant le Conseil en ce moment parce que la situation internationale est restée presque constamment très tendue et très explosive depuis la fin de l'été dernier. En fait, au cours des derniers jours, il y a eu des signes alarmants qui indiquent que les situations de crise qui règnent en Asie et qui risquent de provoquer un affrontement violent entre les superpuissances se sont aggravées. En ce qui concerne le Moyen-Orient, le Conseil continue de consacrer un temps et des ressources considérables à la situation qui persiste dans cette région et qui demeure encore sans solution. En Afrique même, nous assistons à une guerre civile violente qui fait rage entre nos frères du Tchad, où de nombreuses personnes ont été tuées et où des milliers d'autres ont été contraintes de fuir dans les territoires voisins, ce qui ne fait qu'aggraver le problème des réfugiés en Afrique, problème qui revêt déjà des proportions critiques.

41. En un moment comme celui-ci l'Afrique aurait préféré concentrer ses efforts pour amener l'opinion internationale à examiner avec toute l'urgence nécessaire l'aide à apporter pour soulager les souffrances humaines qui résultent du nombre sans cesse croissant de réfugiés sur notre continent, réfugiés dont nous pensons quelquefois, en toute franchise et avec quelque raison, qu'ils sont les réfugiés oubliés du monde.

42. Outre le genre de problèmes que je viens de mentionner, il y a la dévastation dont souffrent les économies de la pupart des Etats africains en raison de la récession mondiale, de la hausse des coûts de l'énergie et de l'inflation — problèmes qui seront présents à l'esprit de nos dirigeants lorsqu'ils se réuniront à Lagos dans quelques jours pour un sommet économique.

43. Les problèmes qui affectent l'Afrique à l'heure actuelle sont nombreux, mais, en dépit de ces derniers, l'Afrique aurait souhaiter concentrer son attention à ce stade sur l'accession prochaine du Zimbabwe à l'indépendance — événement pour lequel tant de sacrifices ont été consentis par la population de ce pays et par l'Afrique dans son ensemble.

44. Dans ce contexte, il est tout à fait opportun de souligner qu'aucun pays africain ne ressent plus de joie devant l'indépendance imminente du Zimbabwe que n'en ressent la Zambie. Etat de première ligne important qui a apporté une grande contribution à la lutte de libération de ce pays. Mais aucun gouvernement qui se respecte ne saurait demeurer silencieux alors que, depuis le début de cette année seulement, six de ses citoyens, y compris l'un des chefs de district, on été tués, que 13 autres ont été blessés et que trois ont été enlevés au cours d'une agression éhontée par l'Afrique du Sud. En outre, des dommages considérables ont été causés aux biens par les troupes sud-africaines au cours d'incursions illégales en territoire zambien. Des véhicules ont été saisis ou détruits, des villages ont été brûlés ou bombardés, des pontons et des ponts ont explosé et l'espace aérien de la Zambie a été violé quotidiennement par des avions militaires sud-africains.

45. Tous ces actes méprisables sont commis en violation du droit international et doivent être fermement condamnés. Mais la simple énumération de ces actes ne peut nullement traduire le climat de peur et d'incertitude dans lequel de nombreux civils innocents, y compris des femmes et des enfants, sont contraints de vivre dans de nombreuses régions de la Zambie. Ces gens ne savent ni quand ni où ni comment la prochaine attaque de l'Afrique du Sud aura lieu, et ils ne savent pas non plus quelle en sera l'ampleur. C'est une situation intolérable, et le Gouvernement zambien se sent obligé à juste titre de faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à un tel harcèlement. Le Conseil de sécurité a la responsabilité, conformément à la Charte, d'exiger de l'Afrique du Sud qu'elle cesse son agression contre la Zambie, agression qui, à moins qu'elle ne soit arrêtée, ne peut que menacer la paix internationale.

46. Tous les Etats de l'Afrique indépendante ressentent une grande angoisse devant les attaques commises contre la Zambie, et c'est pourquoi le Président en exercice de l'OUA m'a demandé de me présenter devant le Conseil afin de lui lancer un appel urgent pour qu'il prenne toutes les mesures nécessaires dès que possible en vue de mettre fin à ces attaques injustifiées de l'Afrique du Sud contre la courageuse nation zambienne et contre tant de ses citoyens innocents et sans défense. Nous sommes convaincus que l'appel de la Zambie et de l'Afrique trouvera une réponse au Conseil.

47. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : L'orateur suivant est le représentant de Cuba, qui souhaite prendre la parole en sa qualité de représentant du président du mouvement des pays non alignés. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

48. M. ROA-KOURÍ (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je vous remercie, ainsi que les membres du Conseil, de l'occasion que vous m'offrez de prendre part à ce débat en ma qualité de représentant du Président du mouvement des pays non alignés.

49. L'infâme conduite de deux criminels internationaux semble régler les séances de notre éminent

conseil, qui examine alternativement les déprédations et les crimes de l'un puis de l'autre. Hier, le Conseil examinait les méfaits du régime sioniste d'Israël; aujourd'hui, il est appelé à se pencher de toute urgence sur les agressions du régime raciste d'Afrique du Sud contre la Zambie.

50. Dans les deux cas, qui reviennent de manière presque endémique, ridiculisant la communauté internationale, les délinquants sont associés et complices d'une entreprise criminelle et sont nourris par la même mamelle impérialiste. En outre, les victimes de l'agression font partie de la même famille de peuples, unis dans leur désir d'indépendance nationale et de souveraineté et leur droit de choisir leur propre destin. Le peuple arabe de Palestine et, maintenant, le peuple zambien sont victimes des coups de griffe de l'agression impérialiste et colonialiste, comme l'ont été avant eux les peuples arabes et les peuples africains d'autres Etats de première ligne.

51. On peut dire que le Conseil de sécurité se réunit constamment pour entendre des témoignages sur le phénomène tragique de l'universalisation de l'agression contre-révolutionnaire. Des preuves nouvelles et toujours plus convaincantes de cette exportation de l'agression contre-révolutionnaire nous parviennent, ce qui explique pourquoi le Conseil se réunit de plus en plus souvent.

52. Ce n'est certainement pas par hasard que les forces de l'impérialisme, du colonialisme, du néo-colonialisme, du racisme, y compris le sionisme et l'*apartheid*, se sont livrées à ces assauts synchronisés. L'explication de cette manifestation contre-révolutionnaire organisée réside précisément dans la montée du processus de libération nationale, de décolonisation et d'émancipation politique et économique des peuples du globe, processus appuyé par une juste et constante solidarité émanant de l'Organisation des Nations Unies.

53. Aujourd'hui, c'est le peuple courageux et dévoué de la Zambie qui vient dénoncer tout un cortège d'actes barbares et réitérés d'intimidation, de harcèlement, de torture et de destruction ouverte de vies et de biens perpétrés sur son territoire par les troupes racistes du régime minoritaire blanc de Pretoria. Rien qu'au cours du premier trimestre de 1980, 21 actes d'agression des racistes sud-africains ont été commis, faisant des victimes parmi les citoyens pacifiques de la Zambie et causant des dégâts matériels.

54. Pourquoi cette concentration sauvage d'attaques, avec utilisation de blindés, de l'aviation et de l'infanterie, particulièrement au cours de la seconde moitié du trimestre ? Il est certain que cette politique de force est liée à la glorieuse victoire du Front patriotique du Zimbabwe, qui a mis un terme à des dizaines d'années de colonialisme ignominieux dans l'ancienne colonie britannique de Rhodésie et qui a confirmé la tendance historique qui prévaut dans la lutte de libération des peuples africains au sud du continent. Il n'y a plus de Smith et encore moins d'"oncle Tom" local capables de servir d'instruments dociles à la monstrueuse politique de Pretoria. Aujourd'hui, le peuple du Zimbabwe est maître de son destin, et cette réalité est difficile, voire impossible, à admettre pour les orgueilleux Afrikaners. La mesure punitive semble être le harcèlement et l'agression systématique de la Zambie et des autres Etats de première ligne, manifestement dans le but de déstabiliser la situation. Ce n'est pas non plus à cause d'un accident géographique que les actes racistes proviennent du Territoire occupé de Namibie. L'Afrique du Sud essaie de déstabiliser la situation en Zambie et veut en même temps réprimer la libération nationale du peuple namibien et de son propre peuple.

55. La persistance, je dirais même la systématisation, de ces actes d'agression met la paix du monde dans une situation critique. En un moment aussi délicat, les pays non alignés croient devoir réitérer ce que la communauté internationale a déjà eu l'occasion de dire et de redire : si l'odieuse réalité de l'*apartheid* persiste, si l'oppression raciste est un fléau pour l'Afrique australe, c'est parce qu'un régime monstrueux arrive à se perpétuer en Afrique du Sud. Et si ce régime sud-africain est en place, affichant son mépris vis-à-vis des résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies, c'est parce que ce système arrive à se développer et à prospérer à l'ombre protectrice du Gouvernement des Etats-Unis et d'autres puissances impérialistes, dont la collaboration politique diplomatique, économique, militaire, nucléaire et autre avec Pretoria est incontestable.

56. En outre, je voudrais rappeler — et ceci découle de ce qui précède — que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunis en septembre dernier à La Havane, ont déclaré d'un commun accord ce qui suit :

> "La liberté, la paix, la sécurité et le progrès ne pourront être assurés en Afrique australe si le système de l'*apartheid*, qui institutionnalise la discrimination raciale, l'exploitation et l'oppression, n'est pas écrasé et remplacé par un Etat démocratique dont la politique soit conforme aux principes de l'OUA, du mouvement non aligné et des Nations Unies. ... les problèmes de l'Afrique australe ne sauraient être résolus de manière fragmentaire en raison de leur interdépendance politique, économique et militaire inextricable et doivent donc être traités conjointement[1]."

57. En rappelant ici les problèmes qui affligent les peuples de l'Afrique australe et qui menacent et mettent en danger la sécurité des Etats de première ligne, je me permettrai de souligner l'importance extrême de la résolution 418 (1977) du Conseil, relative à l'embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, et en même temps de demander instamment une amélioration du libellé de cette résolution

afin d'assurer qu'elle soit prise au sérieux et le perfectionnement du mécanisme et de la procédure du Conseil en vue de garantir le respect rigoureux de cet embargo.

58. En ce qui concerne la Zambie, victime d'agressions racistes successives comme l'ont été antérieurement et maintes fois d'autres Etats de la région, il importe que le Conseil et, par son truchement, tous les Etats Membres expriment leur ferme condamnation de l'agresseur raciste et témoignent de leur solidarité résolue avec le Gouvernement zambien, membre prestigieux du mouvement des pays non alignés.

59. En ces circonstances difficiles pour le pays frère qu'est la Zambie, nous devons répéter aujourd'hui ce que, en tant que nations non alignées, nous avons proclamé à l'unanimité, à savoir que les Etats de première ligne ne sont ni ne seront seuls dans la décision courageuse qu'ils ont prise de résister à l'ennemi raciste et de contribuer résolument à son écrasement total.

60. Le Gouvernement révolutionnaire de Cuba, qui s'est toujours solidarisé avec la lutte des peuples de l'Afrique australe et avec leur avant-garde naturelle, les Etats de première ligne, exprime une fois de plus sa solidarité sans réserve avec ses frères zambiens et souligne l'importance exceptionnelle qui s'attache aux recommandations des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui figurent aux paragraphes 94 et 95 de la déclaration politique de la Conférence au sommet de La Havane et qui ont trait aux conditions et modalités de soutien politique, diplomatique, financier et matériel de même qu'à l'assistance militaire aux Etats de première ligne.

61. Nous nous trouvons à un carrefour tragique. La paix et la sécurité internationales sont mises à rude épreuve par les ennemis des peuples et de leur droit inaliénable à la pleine indépendance. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures efficaces pour obliger Pretoria et ses protecteurs impérialistes à cesser de lever l'épée contre les peuples, contre les mouvements de libération nationale et contre les Etats indépendants de l'Afrique australe. En agissant autrement, nous ne ferions que défendre la philosophie de la guerre et du pillage.

62. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : L'orateur suivant est le représentant de l'Angola, qui désire faire une déclaration au nom des Etats de première ligne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

63. M. de FIGUEIREDO (Angola) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, le Gouvernement de la République populaire d'Angola vous prie d'accepter ses meilleurs vœux à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Nous voudrions également rendre hommage à votre prédécesseur, le représentant de la Jamaïque. La République populaire d'Angola entretient les relations fraternelles les plus chaleureuses avec le Mexique et la Jamaïque.

64. Je prends aujourd'hui la parole au nom de tous les Etats de première ligne, qui participent activement à la lutte de libération en Afrique australe. Alors que toutes les forces progressistes appuient les véritables combattants de la liberté partout dans le monde, les Etats de première ligne, eux, ont une responsabilité spéciale, reconnue par l'OUA et le mouvement des non-alignés, en raison de leur situation géopolitique.

65. Je parle aujourd'hui pour la cause de la libération africaine et pour celle du combat africain contre l'impérialisme, le racisme et l'*apartheid*. Mon propre pays et mon propre peuple ont été les victimes de la politique impérialiste raciste de la junte dirigeante de Pretoria. Bien qu'à de nombreuses occasions nous ayons exposé notre situation au Conseil, celui-ci, malgré les résolutions qu'il a adoptées, n'est pas arrivé à décourager l'Afrique du Sud de se lancer dans des agressions impérialistes contre ses voisins d'Afrique australe. Un pays frère, l'Etat de première ligne de Zambie, a également fait l'objet à plusieurs reprises d'attaques contre sa souveraineté et son intégrité territoriale.

66. La liste récente dressée par le Gouvernement zambien énumère les attaques nombreuses lancées par le régime minoritaire raciste de Pretoria contre le territoire et la population de Zambie entre janvier et mars 1980. La Zambie est victime de la politique impérialiste et raciste de l'Afrique du Sud. La faute de la Zambie est qu'elle est située en Afrique australe; le crime de la Zambie est qu'elle est un Etat de première ligne qui a toujours accordé son appui à toutes les forces progressistes de la région en lutte pour le droit à l'autodétermination, pour la justice et pour leur survie et leur liberté.

67. C'est une fait historique que la République populaire d'Angola et la République de Zambie ont à plusieurs reprises été punies par Pretoria pour avoir osé appuyer la lutte contre l'impérialisme et l'*apartheid* en Afrique australe.

68. Le régime minoritaire de Pretoria est en proie à la panique. Il sait ce qui l'attend et il essaie désespérément de manœuvrer pour s'opposer aux forces de la justice historique. Car il va sans dire que le gouvernement par la majorité doit revenir au peuple de Namibie, dirigé par son mouvement de libération, la SWAPO, et au peuple d'Afrique du Sud lui-même, tout comme il est revenu au peuple victorieux du Zimbabwe.

69. Les événements survenus récemment au Zimbabwe semblent avoir contribué à créer le climat de panique qui règne à Pretoria, et ils ont probablement entraîné un durcissement de l'attitude de ceux qui sont plus décidés que jamais à maintenir en Afrique

australe le bastion des privilèges de la minorité. Le régime de Pretoria souhaite à tout prix éviter que ne se répète en Namibie ce qui s'est passé au Zimbabwe : la victoire véritable du peuple. La politique fallacieuse qui consiste à soutenir des fantoches a été condamnée par le peuple du Zimbabwe, et il en sera de même en Namibie et en Afrique du Sud.

70. Dans le cadre de sa "stratégie de constellation" et pour réduire les Etats souverains voisins à une position de satrapies et de dépendances, Pretoria a adopté une attitude de plus en plus militariste et agressive. Pretoria souhaite faire une déclaration politique et établir des faits accomplis militaires grâce à des invasions incessantes, des raids, des bombardements et d'autres attaques dirigés contre la République populaire d'Angola et la République de Zambie.

71. Conformément à sa position de prééminence en Afrique australe, l'Afrique du Sud a monté une offensive contre l'Angola et la Zambie. En fait, la liste dressée par nos gouvernements montre plus clairement que jamais que les attaques de l'Afrique du Sud sont complémentaires les unes des autres. Si je parle des attaques lancées contre la République populaire d'Angola, ce n'est pas dans le but de détourner l'attention du sérieux et de l'importance de celles perpétrées contre la Zambie, mais plutôt pour montrer qu'elles font partie du même plan impérialiste militaire — plan qui se fonde sur une intransigeance renouvelée de la minorité sud-africaine. Cette intransigeance se fonde sur une nouvelle doctrine militariste élaborée dans des capitales occidentales pour écraser les aspirations nationales et les forces progressistes chaque fois que celles-ci menacent les intérêts impérialistes occidentaux.

72. Pretoria suit les directives de certaines capitales impérialistes occidentales. Ainsi donc, si la guerre contre le racisme et l'*apartheid* se prolonge plus avant, si de nombreuses autres vies humaines sont perdues, si la situation toujours plus tendue en Afrique australe s'aggrave encore, il faut en chercher les raisons aussi bien dans ces capitales occidentales qu'à Pretoria.

73. Les dirigeants de l'Afrique du Sud se vantent ouvertement de leur puissance militaire, de leur pouvoir économique et de leurs réserves d'or. Ils parlent de leur besoin de définir leurs frontières pour se protéger contre les conséquences inévitables de l'autodétermination et du gouvernement de la majorité. Nous déclarons avec encore plus de fierté notre volonté de combattre aussi longtemps que cela sera nécessaire pour éliminer le racisme et l'impérialisme de notre continent.

74. En ce qui concerne la question que nous examinons, nous condamnons fermement, en tant qu'Etats de première ligne, le régime minoritaire raciste de Pretoria pour les attaques qu'il lance contre la Zambie. Nous exigeons le retrait immédiat des troupes racistes du territoire de la Zambie et exigeons qu'il soit mis fin immédiatement au massacre de ressortissants zambiens, à la campagne de terreur menée contre eux et à la destruction de leurs biens.

75. Mon gouvernement, en particulier, appuie sans réserve le Gouvernement et le peuple de la Zambie, qui cherchent justice et réparation. Nous souhaitons également renouveler l'appel que mon gouvernement a lancé si souvent dans cette même salle pour que soient imposées des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, car nous estimons que ces sanctions et leur application sont nécessaires pour rétablir la stabilité et la paix en Afrique australe.

76. Combien de sang faudra-il encore verser en Afrique avant que les pays impérialistes occidentaux qui aident l'Afrique du Sud et garantissent la survie de son système d'*apartheid* se mettent d'accord pour imposer des sanctions contre Pretoria ? Le monde est déjà très troublé, et il n'est pas nécessaire d'expliquer plus avant le lien qui existe entre les affaires politiques et économiques.

77. Il faut passer à l'action : une action qui contribuera à rétablir la stabilité dans notre région, une action qui sauvegardera la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats de première ligne attaqués par l'Afrique du Sud, une action qui protégera la Zambie de toute attaque future, une action qui conduira à un gouvernement majoritaire dans les régions de l'Afrique australe où il est encore refusé.

78. L'Organisation des Nations Unies est fondée sur la justice, et la justice est nécessaire à la paix. Nous, Etats de première ligne, lançons cet appel en faveur de la Zambie, pour nous-mêmes, pour l'Afrique australe, pour notre continent africain et pour le tiers monde dans son ensemble. *A luta continua.*

La séance est levée à 18 h 45.

NOTE

[1] A/34/542, annexe, sect. I, par. 78.

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York

00300

83-61463—April 1986—825